DÉCLARATION
20e Sommet de la Francophonie
Phnom Penh, Royaume du Cambodge – 15-16 novembre 2026

« *Réinvestir dans la Paix pour une Prospérité partagée et une Stabilité durable* »

PRÉAMBULE

***Nous**, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 15 et 16 novembre 2026 à Phnom Penh, capitale du Royaume du Cambodge, patrie de feu Sa Majesté le Roi-Père Norodom SIHANOUK, l'un des pères fondateurs de la Francophonie intergouvernementale, à l'occasion du 20e Sommet de la Francophonie ;*

***Nous réjouissant** du symbole que représente le retour des plus hautes instances de la Francophonie en terre d'Asie, près de trente ans après le 7e Sommet tenu à Ha Noi (Viet Nam), en 1997, ayant adopté la Charte de la Francophonie, en vertu de laquelle fut élu le premier Secrétaire général de la Francophonie, Boutros BOUTROS-GHALI ;*

***Réaffirmant** notre attachement aux valeurs fondatrices de la Francophonie telles qu'énoncées dans la Charte de la Francophonie et ses textes subséquents, en particulier les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006), relatives à la paix, à la démocratie, aux droits de l'Homme et à l'État de droit ainsi qu'à la diversité culturelle et linguistique et au développement durable, dans le respect de la Charte des Nations unies et du droit international ;*

***Réaffirmant** notre engagement en faveur de la langue française, langue de dialogue et de négociation dans les enceintes internationales, langue juridique, langue d'enseignement et de formation, puissant vecteur de création, d'innovation, de solidarité et de prospérité, d'échanges culturels, scientifiques et économiques, dans l'esprit de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie (2022) ;*

***Considérant** les défis multiples auxquels nos populations sont confrontées dans le contexte d'un ordre international plus que jamais fragmenté et incertain ; **rappelant** à cet égard notre attachement indéfectible au multilatéralisme et au respect du droit international et **conscients** de la nécessité de renforcer l'action d'une Francophonie porteuse de solutions concrètes face à ces défis ;*

***Sommes convaincus** que la paix, la prospérité et la stabilité, en tout temps et en tout lieu, sont indissociables et que le dialogue est une exigence pour atteindre ces objectifs ;*

***Réaffirmant,** à cet égard, que la Francophonie, forte de ses valeurs et de ses singularités, est appelée à y contribuer avec l'engagement et la complémentarité de l'ensemble des acteurs de sa Charte ;*

Convaincus *que la vitalité créatrice des jeunes et la force motrice et transformatrice des femmes renforcent la consolidation d'un espace francophone apaisé et prospère au profit des générations présentes et futures ;*

Conscients *du rôle essentiel des jeunes et des femmes dans la construction, le maintien et la consolidation de la paix par leur participation active, inclusive et significative indispensable à la résilience de nos sociétés ;* ***réaffirmant*** *à cet égard les engagements pris dans le cadre de l'Appel de Kigali adopté par la 46e session de la CMF de Kigali (Rwanda) ;*

Affirmant *l'urgence d'agir collectivement avec détermination et attachés à cet égard au principe d'une coopération entre nos États et gouvernements fondée sur la confiance, la solidarité et la responsabilité ;*

Réaffirmant *avec solennité que la paix et la stabilité ne sauraient être tenues pour acquises ;*

Décidons *de consacrer ce 20e Sommet au thème* ***: « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable » :***

1. ***Réaffirmant*** notre engagement en faveur de la mobilisation de la Francophonie institutionnelle autour d'actions contribuant à la paix et à la stabilité ;

2. ***Soutenons*** à cet égard les actions de l'OIF en faveur de l'État de droit et de la gouvernance démocratique, contribuant à renforcer des cadres institutionnels et électoraux crédibles, inclusifs et durables ;

3. ***Encourageons*** le renforcement par ailleurs de son action en matière de prévention et de gestion de crises, d'appui aux processus de paix, en particulier par des initiatives de médiation ainsi que d'accompagnement des transitions démocratiques ;

4. ***Appelons*** au renforcement des mécanismes de dialogue entre les organisations régionales et internationales ; et ***saluons*** les initiatives prises par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) afin de faciliter ces concertations ;

5. ***Soutenons*** le renforcement de la coopération entre l'OIF et les organisations internationales et régionales, en particulier avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la Communauté du Pacifique (CPS) ;

6. ***Réaffirmons*** que les actions en faveur des jeunes constituent autant de priorités stratégiques pour la Francophonie ; ***encourageons*** leur engagement citoyen, moteur de cohésion et de transformation sociale au bénéfice de la paix, des droits humains et du développement durable ; ***nous engageons*** à ce titre à favoriser des actions concrètes, à travers les réseaux de jeunesse de la Francophonie, pour répondre à leurs attentes et leurs aspirations légitimes pour un avenir commun ;

7. ***Enjoignons*** les acteurs de la Francophonie à développer les actions d'éducation pour la paix, qui contribuent tout autant à prévenir et résoudre les conflits et à réduire la violence, conformément à l'esprit de la résolution A/RES/80/266 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

8. Demeurons préoccupés par une tendance à la perte de confiance envers les institutions et ses conséquences sur la participation démocratique ; ***soulignons*** l'importance de renforcer l'éducation à la citoyenneté ; ***encourageons*** la Francophonie à poursuivre son action en faveur de l'État de droit, de la gouvernance démocratique, de la lutte contre la corruption, du dialogue inclusif, de l'accès équitable aux opportunités et de la cohésion sociale dans l'espace francophone ;

9. Sommes convaincus que les échanges entre les peuples constituent un facteur essentiel de cohésion et de paix **; *saluons*** à cet égard l'impact positif des programmes en faveur de la mobilité des jeunes francophones, en particulier ceux mis en place depuis le Sommet de Villers-Cotterêts (2024), ***et appelons*** à ce que l'appui à de telles initiatives demeure une priorité ;

10. Rappelons notre engagement à préserver un espace informationnel fiable et de qualité et à garantir l'intégrité de l'information dans l'esprit de l'Appel de Villers-Cotterêts pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone ; ***saluons*** à cet égard la contribution active du Réseau des régulateurs francophones des médias (REFRAM) au dialogue entre les autorités de régulation et les plateformes numériques ;

11. Appelons à renforcer la mobilisation de l'ensemble de l'espace francophone dans la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères susceptibles de déstabiliser les institutions démocratiques et à promouvoir les programmes d'éducation aux médias et à l'information ;

12. Réaffirmons la nécessité de veiller au respect effectif de la liberté de la presse et de promouvoir le pluralisme de médias professionnels, responsables et garants d'une information fiable et de qualité, exempte de tout discours de haine ;

13. Réaffirmons à cet égard notre attachement au média public multilatéral TV5 qui contribue au rayonnement de la francophonie culturelle et économique, et qui est un levier éprouvé en faveur de la découvrabilité des contenus audiovisuels francophones et de l'apprentissage de la langue française ; ***réitérons*** notre engagement à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la diffusion de la chaîne généraliste TV5MONDE, la chaîne jeunesse TiVi5MONDE et la plateforme numérique TV5MONDE+ aussi favorablement que pour nos chaînes nationales et à soutenir leur promotion ;

14. Reconnaissons le potentiel transformateur de l'Intelligence artificielle (IA), innovation technologique majeure, comme levier de productivité, de compétitivité et de modernisation en faveur d'une prospérité partagée ;

15. Exigeons *que* l'humain demeure au centre de cette transformation pour un développement et une utilisation responsable, éthique et inclusive de l'IA, en raison des risques que représentent les biais algorithmiques et la manipulation de l'information, préjudiciables aux populations les plus vulnérables et à l'équilibre de nos sociétés ;

16. Reconnaissons que l'IA influence fortement la création, la diffusion et l'accès aux contenus culturels ; ***soulignons*** l'importance d'un développement responsable qui protège et promeut la diversité des expressions culturelles tout en garantissant la juste rémunération des créateurs, conformément au droit d'auteur et aux droits voisins ;

17. Soulignons la dimension stratégique de la production, de la gestion et de l'amélioration continue de la qualité des données issues de l'espace francophone pour favoriser le développement d'une IA respectueuse et représentative de cette diversité ;

18. Appelons la Francophonie à renforcer sa contribution à la gouvernance numérique mondiale et au développement d'une IA éthique et responsable, fondés sur des principes communs d'inclusivité et d'équité, conformément au Pacte numérique mondial adopté en 2024 et aux autres instruments internationaux pertinents, dans un souci d'interopérabilité effective ;

19. Encourageons en ce sens la Francophonie à poursuivre et à renforcer son engagement dans les enceintes de négociation et de décision relatives aux politiques numériques, notamment dans le cadre du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi qu'en vue du Sommet de l'Intelligence artificielle de 2027 à Genève ;

20. Encourageons la Francophonie à renforcer les capacités et les compétences en matière de technologies numériques et d'IA, en particulier des jeunes et des femmes afin d'en favoriser une appropriation maîtrisée et de faciliter leur insertion dans la vie économique ;

21. Réaffirmons les potentiels de la Francophonie économique et sa contribution à faire de nos sociétés des espaces stables et prospères ; ***encourageons*** la conduite de grands projets structurants, la diversification des partenariats, l'harmonisation des cadres réglementaires, la simplification des procédures administratives, ainsi que la transparence et les bonnes pratiques pour favoriser les investissements et la croissance durable ;

22. Décidons à cet égard de renforcer la structuration de la Francophonie économique en appelant à une réflexion collective sur le rôle de ses acteurs, la cohérence entre leurs actions et les modalités d'un passage à l'échelle de leurs initiatives, pour plus d'efficacité et d'impact mesurable par un suivi régulier ;

23. Encourageons les initiatives favorisant l'employabilité, l'entrepreneuriat, le développement des compétences et l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques, notamment dans les secteurs porteurs de la transition numérique, de l'économie verte, des industries culturelles et créatives et de l'innovation ;

24. Reconnaissons que la mobilité des acteurs économiques constitue un vecteur important de la coopération mutuellement bénéfique entre nos États et gouvernements ; ***encourageons*** les initiatives à cet égard, dans le plein respect de la souveraineté et des cadres juridiques nationaux ;

25. Reconnaissons que l'impact sur la paix et la sécurité de la triple crise planétaire - changement climatique, perte de la biodiversité et pollution constitue un défi majeur à l'échelle de l'humanité ; ***appelons***, à cet égard, au renforcement de la contribution francophone dans la mise en œuvre des principaux engagements internationaux relatifs à l'environnement, en particulier l'*Accord de Paris* (2015), le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal* (2022) et l'*Accord se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale* (BBNJ) (2023) ***; [saluons les] /// prenons note*** **des [conclusions de]** la 17e Conférence des Parties (COP17) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) tenue à Erevan (Arménie) en octobre 2026 ; ***invitons*** *à* une contribution

effective de la Francophonie aux travaux de la 31e Conférence des Parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se déroule depuis ce 9 novembre 2026 à Antalya (Turquie) ainsi qu'à la 1ère Conférence de l'Accord de BBNJ en 2027 ;

26. Réaffirmons que le respect et la défense de la diversité culturelle et linguistique sont essentiels au dialogue entre les peuples en faveur de la paix ; ***réitérons*** notre soutien au plaidoyer francophone pour la découvrabilité des contenus dans l'environnement numérique, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de la 5e Conférence des ministres de la Culture de la Francophonie (Québec, en mai 2025) ; ***soutenons*** à cet égard les travaux engagés à l'UNESCO pour l'adaptation de la Convention de 2005 à l'espace numérique ;

27. Réaffirmons que le sport constitue, comme la culture, un facteur d'épanouissement et un espace d'autonomisation et que les rencontres sportives internationales facilitent le rapprochement entre les peuples, en particulier les jeunes ; ***réitérons*** l'importance de développer des politiques sportives à leur attention ***; nous réjouissons*** de la tenue à Dakar (Sénégal), et pour la première fois en Afrique, de la 4e édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse ; ***encourageons*** une large participation et ***souhaitons*** plein succès aux 10e Jeux de la Francophonie à Erevan (Arménie), en 2027 ;

28. Reconnaissons que le patrimoine culturel et naturel, représente non seulement une mémoire collective, mais également un levier stratégique de développement durable, d'inclusion sociale et économique et de transmission intergénérationnelle ; ***décidons*** de renforcer l'expertise francophone en matière de valorisation, de restauration et de protection, y compris en situation de conflit et de post-conflit ;

29. Saluons en particulier les actions du Réseau Francophone Numérique (RFN) en faveur du patrimoine documentaire francophone ; et ***encourageons*** la poursuite de ses actions, dont le renforcement de capacités, visant à réduire la fracture numérique ;

30. Rappelons que la force de la Francophonie réside dans la diversité de ses acteurs et de la convergence de leurs actions ; ***apportons*** notre plein soutien aux Opérateurs directs et reconnus du Sommet ainsi qu'aux Conférences ministérielles permanentes ; et ***appelons*** à renforcer leurs synergies en s'appuyant en particulier sur le Conseil de coopération ;

31. Saluons les actions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en faveur de la paix, de la prévention des conflits, de la promotion de l'État de droit et du dialogue démocratique au sein de l'espace francophone ; et ***prenons note*** de son aspiration à devenir membre observateur des Nations Unies ;

32. Reconnaissons enfin la contribution singulière et déterminante des Opérateurs directs et reconnus du Sommet en faveur de la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable, qui œuvrent au quotidien au plus près des populations : l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) à travers ses programmes en faveur de la coopération transfrontalière et du dialogue régional, l'Université Senghor, le média public multilatéral TV5, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ; et ***rappelons*** l'impérieuse nécessité d'assurer collectivement leur pérennité et de poursuivre la diversification de leurs sources de financement.